

VILLE DE RIORGES

N° 3_6

OBJET :

CADRE DE VIE-COMMERCE- ARTISANAT- DEVELOPPEMENT DURABLE

ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN AUPRES DE LA SCI LES SABLES DE RIORGES APPROBATION

Délibération du Conseil Municipal

Séance du **4 JUILLET 2019** - 20 h 00

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 5 juillet 2019.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 22 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Nabih NEJJAR, Pascale THORAL, Alain CHAUDAGNE, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Gilles CONVERT, Roland DEVIS, Nicole AZY, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Thierry ROLLET, Valérie MACHON, André CHAUVET, Andrée RICCETTI, Martine LAROCHE-SZYMCZAK, Jacqueline RUBLON *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses :

Jacky BARRAUD, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Alain ASTIER, Christian SEON, Blandine LATHUILIERE, Elodie PINSARD-BARROCAL, Chantal LACOUR, Suzanne LACOTE, Guy CONSTANT, Monique VIAL *conseillers municipaux*.

Absente sans excuses : Florence COLOMB

Secrétaire élue pour la durée de la session : Michelle BOUCHET

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Jacky BARRAUD	Michelle BOUCHET
Stéphane JEVAUDAN	Pierre BARNET
Alain ASTIER	Bernard JAYOL
Christian SEON	Roland DEVIS
Blandine LATHUILIERE	Isabelle BERTHELOT
Elodie PINSARD-BARROCAL	Véronique MOUILLER
Chantal LACOUR	Martine SCHMÜCK
Suzanne LACOTE	Andrée RICCETTI
Guy CONSTANT	Martine LAROCHE-SZYMCZAK
Monique VIAL	Jacqueline RUBLON

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

1 élue absente sans pouvoir (Florence COLOMB)

**CADRE DE VIE-COMMERCE-ARTISANAT-
DEVELOPPEMENT DURABLE**

**ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN
AUPRES DE LA SCI LES SABLES DE RIORGES
APPROBATION**

Bernard JAYOL, conseiller municipal délégué au cadre de vie, expose à l'assemblée :

"La ville de Riorges continue la mise en application de ses emplacements réservés inscrits au sein du Plan Local d'Urbanisme (PLU), notamment en matière de voirie et de cheminements. Une portion en dehors des limites d'agglomération, située sur la route de Nobile et la rue de Saint-Romain, suscite un intérêt particulier en raison de la nécessaire sécurisation des déplacements en modes actifs et du trafic automobile dans le secteur.

Un emplacement réservé, identifié au PLU "V30 : liaison piétonne chemin de Nobile / sentier des Hérissons / coulée verte du Combray", va permettre la réalisation d'aménagements facilitant et sécurisant la mobilité dans ce secteur. Pour ce faire, diverses acquisitions sur l'ensemble du linéaire sont rendues nécessaires.

Un accord amiable avec la SCI Les Sables de Riorges a été conclu, portant sur la parcelle numéro 399 de la section AX et d'une superficie de 430 m².

Un arpentage a été réalisé le 19 février 2019 par un géomètre-expert de la société ADAGE, permettant la division de la parcelle 138 de la section AX appartenant à la SCI Les Sables de Riorges, créant deux nouvelles parcelles dont AX 399.

Le montant de la cession a été fixé à 430,00 € (QUATRE CENT TRENTE EUROS), soit 1,00€ (UN EURO) le m²."

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve l'acquisition amiable de la parcelle précitée auprès de la SCI Les Sables de Riorges ;
2. autorise le maire à signer l'acte authentique qui sera passé en l'étude de maître RIOTTE-BERTRAND, notaire à Riorges.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,
Riorges, le 15 juillet 2019
Le Maire
Jean-Luc CHERVIN